



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 24 mai 2024

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Occitanie : retour sur une année 2023 de transition vers le pacte des solidarités 2024- 2027

Depuis 2017, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) réaffirme et renouvelle la volonté de l'État de prévenir et lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes. Mise en œuvre territorialement sous la coordination régionale d'Éric Pélisson, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, placé sous l'autorité de Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, elle vise avant tout à faire **bouger les lignes** en permettant une **meilleure synergie entre les acteurs** et en **accompagnant le changement des pratiques professionnelles**. Le bilan annuel 2023, [à retrouver en ligne ici](#), permet de disposer d'une vue d'ensemble sur les actions conduites, déclinée en 6 axes et plus de 65 dispositifs.

Des moyens financiers très significatifs

En 2023, 75 millions d'euros ont été déployés par l'État en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont :

- 18,4 millions d'euros consacrés à la contractualisation des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec les départements et les métropoles ;
- 7,5 millions d'euros sur l'enveloppe déconcentrée et petits appels à projet ;
- 14 millions d'euros pour les conventions départementales de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) ;
- 20 millions d'euros pour les petits déjeuners éducatifs et les cantines à tarification sociale ;
- 7,2 millions d'euros pour les Contrats d'Engagement Jeunes – Jeunes en Rupture (CEJ-JR) ;
- 6,6 millions d'euros d'enveloppe précarité alimentaire.

Une logique de mise en synergie des acteurs locaux

Le commissaire mobilise les acteurs locaux : services de l'État en région et dans les départements, opérateurs de l'État et organismes de protection sociale, collectivités territoriales, associations et entreprises. 12 groupes de travail soutiennent le commissaire en formulant des propositions sur de multiples thématiques (bidonvilles, participation des personnes concernées, précarité relationnelle en milieu rural...). Par ailleurs, afin d'essaimer les bonnes pratiques entre pairs, une vingtaine d'événements ont été organisés en 2023 : deux conférences régionales des acteurs à Toulouse (mai) et Montpellier (novembre), ainsi que 18 journées régionales d'études thématiques (discriminations et pauvreté, handicap et pauvreté,

obésité et pauvreté...).

Quelques illustrations d'une approche en 6 axes

- **Axe 1: assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants**

La Stratégie agit dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté. Ainsi, le programme des « 1000 premiers jours de l'enfant » a permis de financer 16 projets occitans d'accompagnement à la parentalité en 2023 (p.15).

- **Axe 2: soutenir l'autonomie des jeunes et leur garantir un parcours de formation**

La Stratégie soutient un collectif des associations engagées dans le mentorat qui accompagne plus de 6 000 jeunes en Occitanie (p.25). Elle lutte contre le décrochage scolaire *via* l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans au bénéfice de 9 200 jeunes (p.20). Enfin, elle accompagne l'insertion des jeunes les plus éloignés grâce au contrat d'engagement jeunes – jeunes en rupture, (p.24).

- **Axe 3: renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile**

En matière d'accès aux droits, si le premier accueil social inconditionnel de proximité (Pasip) a accueilli plus de 200 000 usagers en 2023 (p.28), mis en œuvre dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), conclues à parité financière par l'État avec les 13 départements d'Occitanie. Le Pasip fédère l'ensemble des guichets sociaux. Il est déployé en articulation avec les maisons France Services (p.27) et les référents uniques (p.29) pour les situations les plus complexes. L'année 2023 a vu spécifiquement lancer la dynamique des Territoires zéro non-recours (TZNR) pour lutter contre le non-recours aux droits, avec 5 territoires expérimentaux en Occitanie (p.30).

- **Axe 4: renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé**

La stratégie inclut la lutte contre les inégalités sociales de santé (p.41) sous pilotage de l'Agence régionale de santé. L'année 2023 a vu se développer des actions de sensibilisation des travailleurs sociaux à la santé mentale (p.42). Les acteurs et notamment les caisses primaires d'assurance-maladie œuvrent dans la lutte contre le renoncement aux soins (p.44).

- **Axe 5: mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté**

Les CALPAE départementales sont surtout centrées sur l'insertion des publics éloignés de l'emploi, avec une réduction des délais d'entrée en accompagnement (p.47). L'Aveyron conduit une expérimentation d'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA dans le cadre de France Travail (p.48). La renationalisation du RSA, confié par l'État aux CAF, poursuit son expérimentation en Ariège et dans les Pyrénées-Orientales, et permet aux conseils départementaux concernés de dynamiser l'insertion des publics (p.49).

- **Axe 6: favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis**

Sur le volet hébergement et logement, on peut citer la politique du Logement d'abord ou encore les actions de lutte contre la précarité énergétique (p.56).

« Depuis 2017, la mobilisation de l'ensemble des acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre la pauvreté a permis des avancées significatives que retranscrit ce bilan annuel. La logique partenariale et de co-construction, le développement des coopérations entre les différents acteurs de la solidarité, la modernisation des pratiques professionnelles ont prouvé qu'elles sont

à même de rendre nos politiques publiques plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté. », Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

La logique partenariale, transversale et locale de la Stratégie a été renouvelée dans le nouveau Pacte des solidarités, entré en vigueur en janvier 2024 avec les contrats locaux des solidarités en cours de finalisation de négociation entre l'Etat et les départements d'une part, et les métropoles d'autre part.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél. 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)